



EXERCICE 2017

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération n°D-CA/2017-008

Le Conseil d'administration s'est réuni le 28 mars 2017 en séance plénière, sur convocation du Président de l'Université adressée le 17 mars 2017 ;

- VU** le Code de l'éducation ;
- VU** les statuts de l'Université ;
- VU** le règlement intérieur de l'Université ;

Point de l'ordre du jour : 1^{ère} Partie – P1 : Compte financier 2016 : nouveau coefficient de TVA 2017

Les conseillers sont invités à délibérer sur le taux de TVA pour le secteur mixte en 2017, déductible, calculé à 17%.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve, à l'unanimité, le taux de TVA secteur mixte 2017, tel que présenté en séance.

Nombre de membres constituant le Conseil : 36
Quorum : 18
Nombre de membres participant à la délibération : 29
Abstentions : 0
Votes exprimés :
Contre : 0
Pour : 29

Fait à Paris, le **28 AVR. 2017**

Le Président

Frédéric DARDEL

28 AVR. 2017

Classé au registre des délibérations du Conseil d'administration, consultable au secrétariat de la Direction des affaires générales et juridiques

Publié sur le site internet de l'Université le :
Transmis au Recteur le :

28 AVR. 2017